



Renonciation à reconnaissance d'enfant.

Par **aude36**, le **16/03/2011** à **23:13**

Bonjour; je suis confronté à une situation qui me semble compliquée actuellement j'ai eut un enfant de père biologique inconnu mais pour protéger cet enfant mon beau frère cad le mari de ma sœur a accepté de reconnaître ce petit bout qui aujourd'hui porte son nom mais cette situation devient lourde pour moi moralement je ne suis pas en paix car du chantage par ce dernier ma question aujourd'hui est de savoir comment faire pour que ce dernier renonce à la paternité ? la situation n'ayant pas changé car le père biologique n'a pas toujours fait signe de vie mon compagnon actuel a accepté de reconnaître cet enfant au cas où mon beau frère accepterait de renoncer à cet effet comment procéder ? je rappelle que mon compagnon et moi avons des projets de mariage.

Par **corima**, le **16/03/2011** à **23:51**

Bonsoir, donc votre fils a pour père connu, son oncle ? Et vous voudriez qu'il renonce à sa paternité pour que votre futur mari puisse adopter votre enfant ? Mais votre fils, il croit que son oncle est son père ? Depuis combien de temps votre beau frère a reconnu votre enfant ? L'a-t-il élevé comme son fils ? Vous pouvez toujours assigner votre beau frère en contestation de paternité mais c'est pas gagné, il faudrait que vous donniez plus de renseignements. Évitez aussi de dire que votre enfant est de père biologique inconnu ! J'ai cru que vous ne saviez pas avec qui vous aviez fait cet enfant ! Dites simplement que son père biologique ne l'a pas reconnu, ça suffira.

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **04:00**

[citation]mon compagnon actuel a accepté de reconnaître cet enfant au cas où mon beau frère acceptait de renoncer[/citation] Vous avez déjà fait, une fois, n'importe quoi, et vous comptez remettre le couvert ? Quand vous vous séparerez de l'actuel, vous lui demanderez aussi de renoncer afin que le prochain reconnaisse l'enfant ?
Seul le parent biologique a le droit de reconnaître l'enfant.
Il n'est pas possible de renoncer à une paternité. Le père a été avisé que sa reconnaissance était irrévocable. Il faut prendre un avocat et assigner votre beau-frère au TGI pour contester sa paternité. Si les délais de prescription ne sont pas passés.
Depuis combien de temps la reconnaissance dure ?
Si ça fait plus de 5 ans, est-ce que le père se comporte comme le père vis-à-vis des tiers ? Si oui, c'est terminé, on ne peut plus contester sa paternité.

Par **amajuris**, le **17/03/2011 à 09:41**

bjr, votre enfant ne peut pas changer de père en fonction de vos désirs et de vos compagnons.

Par **chris_ldv**, le **17/03/2011 à 10:06**

Bonjour,
"ma question aujourd'hui est de savoir comment faire pour que ce dernier renonce à la paternité ?"
Il faut pour cela que la personne qui a reconnu l'enfant ait la volonté de renoncer à son statut de père et engage une action en désaveu de paternité.
Comme cela ne semble pas être le cas, votre souhait n'est pas réalisable.
Cordialement,

Par **Mimich93420**, le **21/12/2015 à 16:46**

Bonjour j'ai une question j'ai reconnu l'enfant de ma compagne maintenant âgée de 3 ans maintenant après notre séparation après 5 ans de vie commune et une naissance d'une petite fille nous avons entrepris des démarches auprès de la JAF un droit de visite m'a été accordé mais elle ne veut plus que l'enfant m'appelle Papa chose qui me fait mal mais je ne veux pas lui cacher sa vie alors comment faire pour renoncer au droit de reconnaissance de paternité ???

Par **amajuris**, le **21/12/2015 à 18:06**

bonjour, que votre ex-compagne le veuille ou non, vous êtes le père de cet enfant au regard de l'état civil et la décision du JAF s'applique toujours.
Pour renoncer à la paternité, vous devez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.
Voici ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>
salutations